

Informations de base

2014/2785(DEA)

DEA - Procédure d'acte délégué

Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche: les critères de calcul des surcoûts supportés par les opérateurs lors de la pêche, de l'élevage, de la transformation et de l'écoulement de certains produits de la pêche et de l'aquaculture provenant des régions ultrapériphériques

Complétant [2011/0380\(COD\)](#)

Subject

3.15.17 Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)

Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Portail de documentation

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	C(2014)05223	28/07/2014	
Document annexé à la procédure	C(2015)0573	29/01/2015	